

RÈGLEMENT DE L'ÉDITION 2023 FESTIVAL VIDEO VERTICALE

1. Le **premier festival de court métrage de la vidéo verticale** aura lieu dans la soirée du **13 novembre 2023** de 19h à 22h, il sera diffusé en streaming en direct, la projection aura lieu dans une salle parisienne et sera suivi d'un cocktail. Le festival vidéo verticale est organisé par l'association vidéo verticale
2. Le festival vidéo verticale les écritures et propositions de film vidéo documentaires, fictions , comédie, les chorégraphie filmé et les tutos dans une approche décloisonnée et ouverte, quels qu'en soient le sujet, et la forme. Le festival n'inclut pas dans sa recherche les émissions d'information, documentaires à caractère journalistique, films promotionnels ou d'entreprise.
3. La direction artistique du festival décide souverainement de la sélection et des sections dans lesquelles les films sont programmés
4. **Projection** : Chaque film en compétition est présenté au moins une fois pendant la durée du festival, les films ayant obtenu un prix seront présenté une deuxième fois, cette deuxième projections est suivie d'un échange avec les réalisateurs. La présence des réalisateurs est impérative. Les films sélectionnés pourront également faire partie de programmations festival vidéo verticale en régions ou à l'étranger, pendant ou après le festival, avec

l'accord de ses ayants droit. Une reprise des films primés peut également être organisée à Paris après le festival.

5. **Ne peuvent concourir à la sélection que des films inédits en France (premières françaises), c'est-à-dire n'ayant fait l'objet d'aucune projection publique en France, diffusion à la télévision française ou diffusion public sur internet sur un site accessible depuis la France. Les films ne remplissant pas ces critères ne seront pas visionnés.**

6. **Inscriptions et éléments de visionnement**

Tous les films envoyés pour la sélection doivent être inscrits en ligne au moyen du formulaire d'inscription.

Les informations contenues dans ce formulaire serviront à la publication des fiches techniques sur notre site, dans le dossier de presse et dans le programme papier.

7. **Deadlines**

Inscription en ligne complète et envoi des éléments de visionnement **au plus tard le 15 septembre 2023**

8. **Le support pour le visionnage des films au moment des sélections est un lien privé téléchargeable**

9. Les films envoyés pour la sélection doivent être en version originale et sous-titrés en français (si le film est parlé dans une autre langue).

10. Le festival conserve ces éléments, aux seules fins de documentation, promotion et consultation dans ses locaux par les professionnels, pour une durée maximale de 6 mois, à l'exception

des films sélectionnés inclus dans la vidéothèque du festival sur le site internet et le compte YouTube du festival

11. **Sélection**

Les réalisateurs des films sélectionnés seront personnellement avertis de la sélection de leur film. Il leur reviendra d'en avertir le(s) producteur(s) et ou l'équipe du films.

La sélection sera annoncée sur notre site internet le **1 octobre 2023**, le public pourra voté en ligne pour attribuer le prix du public jusqu'au 10 novembre 2023 . Les films de la sélection officielle seront visibles sur notre site Internet, page Facebook, comptes Tiktok, Instagram et YouTube à partir du 1 octobre 2023. Les réalisateurs et ayants droit des films sélectionnés s'engagent à ne pas retirer les films du programme du festival après son annonce le 1 octobre 2023. Ils s'engagent également à ce que le film ne soit pas présenté ou télédiffusé en France ou à l'étranger **sans l'accord de la direction du festival**, et ce jusqu'à la clôture du festival.

La rédaction des notules de présentation des films en compétition est effectuée par l'équipe de programmation du festival, et laissée à sa discrétion.

12. **Selection : 25 films seront sélectionnés en amont par le comité de sélection.**

13. **Prix Il y a 5 catégories humour, fiction, documentaire, tuto et chorégraphie et 8 prix:**

- **Prix du Meilleur film (1 par catégorie)**
- **Prix meilleur idée originale**

- **Prix jeunesse (moins de 18 ans)**
- **Prix du meilleur montage**
- **Prix du Public**

L'attribution de mentions est entièrement laissée à la discrétion des différents jurys.

11.3. Les prix sont versés aux réalisateurs des films. Le festival ne saurait être tenu pour responsable ni impliqué dans les éventuelles répartitions résultant des obligations contractuelles des réalisateurs.

11.4. Les ayants droit des films primés devront accepter que ceux-ci soient montrés dans le cadre d'une reprise du palmarès lorsque celle-ci est organisée par le festival, que ce soit en ligne ou dans le cadre d'un événement en France ou à l'étranger.

11.5. Les films primés au festival vidéo verticale devront inclure visiblement les palmes fournies par le festival correspondant au prix reçu sur tous les documents promotionnels (affiches, cartes postales, invitations etc.) et les dossiers de presse édités ultérieurement, dans le cadre d'une distribution commerciale ou non ou d'une présentation en festival en France et à l'étranger. Ces palmes devront également figurer au générique du film et sur toute édition DVD.

11.6. Les films sélectionnés sont invités à utiliser les palmes fournies par le festival mentionnant leur participation à l'édition 2023 du Festival vidéo verticale sur le matériel promotionnel au générique du film et sur toute édition DVD.

14. **Sous-titrage**

Tous les films des différentes sections compétitives doivent être accessibles à un public francophone et anglophone :

- Si la langue parlée du film est le français, la production du film devra fournir au festival une copie sous-titrée en anglais
 - Si la langue parlée du film est l'anglais, la production devra fournir une copie sous-titrée en français ou un fichier .srt ou .stl des sous-titres français
 - Si la langue parlée du film n'est ni le français ni l'anglais, la production devra fournir une copie sous-titrée dans une de ces langues et un fichier .srt ou .stl des sous-titres dans l'autre langue.
- Tout matériel de sous-titrage doit être envoyé dans sa version définitive, qui correspond à la version finale du film. Ces éléments devront nous parvenir au plus tard le 15 septembre 2022.

15. **Vidéotheque**

Les films sélectionnés seront consultable en ligne hébergé sur Youtube et inclus dans la vidéotheque en ligne du festival

16. Le festival peut se réserver le droit de programmer l'une des séances prévues pendant le festival, en ligne sur sa chaine dédiée ou sur une plate-forme partenaire, avec l'autorisation des ayants droit des films.

17. **Frais d'inscription** : Les frais d'inscription d'un film au festival sont de 0€.

18. L'inscription implique l'acceptation et le respect sans réserve des termes et dispositions du présent règlement. En cas de contestation, seul fait foi le texte en français.